

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 28 avril 2026 à 19 h au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard
Madame Maézie Caouette
Monsieur Jérôme Carette
Monsieur Pier-Charles Boily
Monsieur Rémi Dufour
Madame Christine Girard

Madame Maude Larouche
Monsieur Marc Latour
Monsieur Maxime Latulippe, vice-président
Madame Cynthia Minier
Madame Mireille Tremblay
Madame Sandy Tremblay

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe, monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes, monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, secrétaire général, et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Invités : monsieur Emmanuel Bouchard, directeur du Service des ressources informationnelles, monsieur Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles et monsieur Marc-André Ouellette, directeur du Service des ressources financières.

Sont absents : madame Mélanie Gagnon, présidente et monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines

Mot de bienvenue

Monsieur Maxime Latulippe, vice-président, souhaite la bienvenue à tous. Monsieur Maxime Latulippe préside la réunion en l'absence de madame Mélanie Gagnon, présidente.

1. CONVOCATION ET QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA260428-01 Sur proposition de madame Cynthia Minier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 31 mars 2026

CA260428-02

Sur proposition de monsieur Marc Latour, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mars 2026 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter le procès-verbal.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Monsieur Maxime Latulippe demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Selon le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, il y a un conflit d'intérêts pour les membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire pour le point :

- 8.4 « Structure administrative des emplois de cadre : consultation ».

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration en date du 21 avril 2026. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Suivi du plan d'action du PEVR;
- La fin du processus de mise en place de la banque de relève pour les directions d'établissement le 20 avril 2026. Cinq personnes ont été retenues. Les noms des candidatures seront communiqués dans les prochains jours.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

Aucun.

8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

8.1. Deuxième révision des prévisions budgétaires 2025-2026

Dans le cadre du processus de suivi budgétaire du Centre de services scolaire, le Service des ressources financières procède annuellement à deux révisions budgétaires.

Ces révisions budgétaires consistent à revoir les prévisions de revenus et de dépenses du Centre de services scolaire à la lumière des nouvelles informations disponibles notamment :

- Le rapport financier de l'année précédente;
- La mise à jour des effectifs scolaires;
- Les nouveaux octrois de contrats;
- Tout autre évènement ou situation survenu entre la période de préparation des prévisions budgétaires et la date de révision.

Durant ces travaux, les gestionnaires des différentes unités administratives ont la responsabilité de réévaluer les prévisions budgétaires des budgets dont ils sont responsables et d'en rendre compte à la direction du Service des ressources financières. Le résultat détaillé de ces travaux est analysé et discuté avec la direction générale.

La deuxième révision des prévisions a été effectuée selon les transactions financières en date du 14 février 2026. Les résultats détaillés des travaux d'analyse ont été présentés aux membres du comité de vérification lors d'une séance de travail tenue le 20 avril 2026.

Suite à ces travaux, le résultat de l'exercice projeté au 30 juin 2026 est un excédent de 85 161 \$ comparativement à un excédent projeté de 229 905 \$ lors de la première révision des prévisions budgétaires. Le 25 août 2025, un budget initial en équilibre avait été adopté.

Des économies constatées dans le budget de la rémunération centralisé du personnel ainsi que dans le budget des fonds dédiés des établissements et des services ont permis de financer des dépenses non capitalisables pour des travaux d'entretien des immeubles et le renouvellement des outils technologiques, ce qui permettra de préserver une partie des mesures d'investissement.

Considérant les restrictions négatives de 4 410 227 \$ de la mesure 16032 – Mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire prises en compte au budget initial.

Considérant l'ajout de 3 222 727 \$ de la mesure 16036 – Mesure d'ajustement

Considérant l'interdiction d'appropriation de l'excédent accumulé du Centre de services scolaire et de l'obligation de présenter un résultat en équilibre au 30 juin 2026

Considérant le résultat de la deuxième révision des prévisions budgétaires en date du 14 février 2026, le Centre de services scolaires du Lac-Saint-Jean projette un résultat en équilibre au 30 juin 2026.

8.2. Recommandation du CRR : balises de répartition des subventions en investissement et en fonctionnement (RM)

Considérant qu'afin d'assurer la pérennité des infrastructures publiques et de planifier les travaux à réaliser, le Centre de services scolaire s'est doté d'un plan assurant que l'inspection

de ses infrastructures soit réalisée au minimum une fois tous les cinq ans, et ce, en conformité avec le cadre de gestion des infrastructures scolaires du ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que le Centre de services scolaire reçoit différentes allocations ministérielles pour financer les travaux en investissement;

Considérant que le Centre de services scolaire doit déterminer annuellement les balises de répartition des subventions en investissement;

Considérant que les balises de répartition des subventions en investissement ont été présentées par la direction du Service des ressources matérielles au comité de répartition des ressources le 15 avril dernier, lequel en fait la recommandation au conseil d'administration;

Considérant la présentation des balises au conseil d'administration par la direction du Service des ressources matérielles;

CA260428-03

Sur proposition de madame Maude Larouche, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver les balises de répartition des subventions en investissement pour 2026-2027 telles que présentées.

8.3. Recommandation du CRR : balises de répartition des subventions en investissements et en fonctionnement (RI)

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire détermine, chaque année, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

Considérant que cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres, dans le cadre d'un processus de concertation;

Considérant que cette répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins du Centre de services scolaire, de ses établissements d'enseignement et de ses comités;

Considérant le processus de concertation mis en place par le comité de répartition des ressources pour la répartition des mesures liées aux ressources informationnelles, processus qui implique le comité de concertation en ressources informationnelles;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources concernant les modalités et règles de répartition de chacune des mesures concernées;

Considérant que les projets des règles budgétaires 2026-2027 du ministère de l'Éducation ne sont pas encore disponibles et qu'en conséquence, le comité a effectué les travaux sur la base des montants alloués en 2025-2026;

Considérant que des travaux complémentaires seront réalisés dans un deuxième temps, après le dépôt des règles budgétaires 2026-2027, afin d'analyser la situation globale de la répartition des mesures entre les établissements;

CA260428-04

Sur proposition de monsieur Marc Latour, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- D'approuver les règles de répartition des mesures suivantes tel que déposées :

Mesures en investissement en technologies de l'information

- 30812 – Accessibilité aux technologies de l'information et de la communication
- 50750 – Développement informatique et progiciel de gestion intégrés
- 50761 – Outils numériques (FGJ et FGA)
- 50766 – Outils numériques (FP)
- 50793 – Infrastructures de télécommunication

Autres mesures et allocations

- 15087 – Soutien techniques aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie
- 30181 – Formation en sécurité de l'information, infonuagique et cyberdéfense
- 30182 – Infrastructures de télécommunication

8.4. Structure administrative des emplois de cadres : consultation

Ce sujet a été discuté lors d'une séance de travail tenue avant la séance publique, lors de laquelle les membres ont présenté leurs observations et posé leurs questions. En séance plénière, le sujet a été traité en conformité avec l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, lequel article concerne les conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire.

Monsieur Jérôme Carette, membre du personnel d'encadrement et monsieur Rémi Dufour, directeur d'établissement, après avoir eu l'occasion de présenter leurs observations, se retirent de la salle à 19 h 55 pour les délibérations et le vote, et ce, en application de l'article 19 du Règlement.

Considérant que chaque année, le conseil d'administration adopte la structure administrative des emplois de cadres;

Considérant le projet de structure administrative 2026-2027 soumis au conseil d'administration pour examen;

Considérant qu'avant son adoption, la structure administrative doit faire l'objet d'une consultation auprès des associations représentant les gestionnaires du Centre de services scolaire;

Considérant les explications données par la direction générale;

CA260428-05

Sur proposition de madame Christine Girard, 7 membres sont en accord et trois membres s'abstiennent, soit Marilyn Allard, Pier-Charles Boily et Sandy Tremblay (*étant des membres du personnel, afin de respecter le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*). **Une personne qui s'abstient étant réputée se joindre à la majorité, en conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter projet de la structure administrative des emplois de cadres 2026-2027, tel que déposé;
- que ce projet de structure administrative soit soumis en consultation auprès des deux associations représentant les gestionnaires du Centre de services scolaires.

Messieurs Jérôme Carette et Rémi Dufour réintègrent la salle à 19 h 57, après le vote sur ce point.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

10. FIN DE LA RÉUNION

10.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2025-2026, la prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration aura lieu le mardi 26 mai 2026.

10.2. Levée de la réunion

CA260428-06

La séance est levée à 19 h 58 sur la proposition de monsieur Pier-Charles Boily, laquelle est adoptée à l'unanimité.



Maxime Latulippe
Vice-président
du conseil d'administration



Me Pier-Olivier Cloutier-Boily
Secrétaire général